



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement

Question écrite n° 86774

Texte de la question

Dans le cadre de l'audit commandé par le Gouvernement sur la politique de résorption de l'habitat insalubre outre-mer, les rapporteurs formulent certaines propositions visant à mieux organiser la mise en oeuvre de la politique de résorption de l'habitat insalubre. Ils proposent notamment de recentrer la procédure sur l'aménagement et d'asseoir le dispositif sur une circulaire unique fixant la doctrine d'emploi des moyens (en priorité pour la résorption des bidonvilles). M. François Grosdidier demande à M. le ministre de l'outre-mer de lui préciser les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86774

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2050